Zone H-349

La zone H-349 est une zone localisée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Tout comme les autres zones de type H (habitation), elle est à caractère résidentiel.

Elle comprend tous les propriétés au sud de l'avenue Royale entre la rivière Sault-a-la-Puce et le 8446 avenue Royale, ainsi que les secteurs des rues Côté et Gagnon.

Disposition particulière:

Les propriétés contiguës à l'avenue Royale dans cette zone sont assujetties au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA). Pour en savoir davantage, voir la fiche d'information intitulée « PIIA » et voir à la section « Avenue Royale et noyau villageois ».

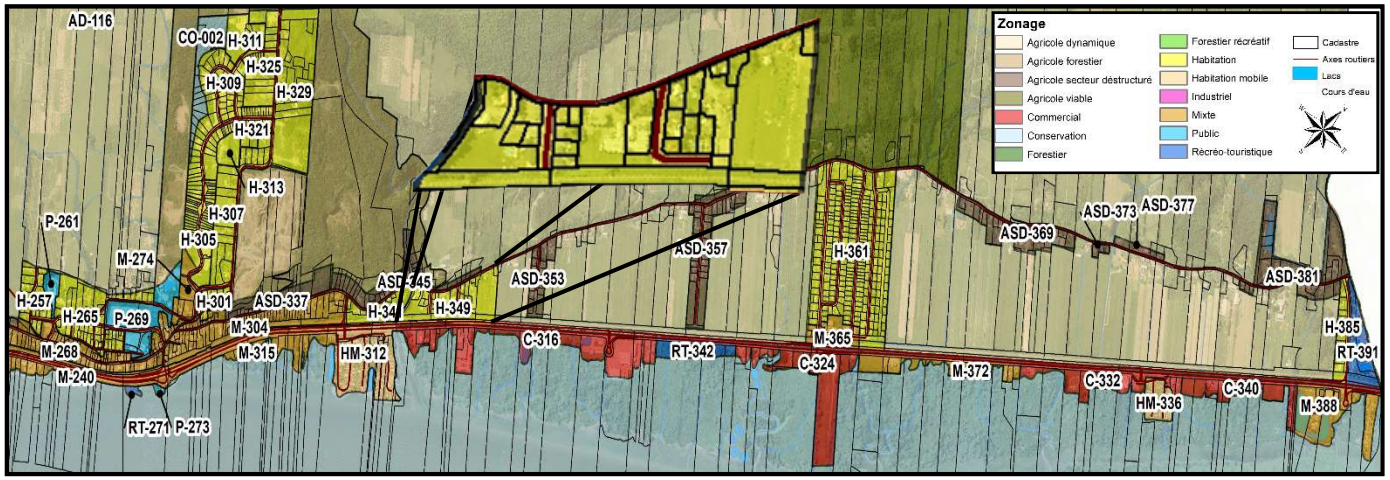

NORMES D'IMPLANTATION	DIMENSIONS (M)
HAUTEUR MAXIMALE	9
MARGE DE RECUL AVANT MINIMALE	6
MARGE DE RECUL LATÉRALE MIN.	1
SOMME DES MARGES LATÉRALES MIN.	4,5
MARGE DE RECUL ARRIÈRE MIN.	3
DENSITÉ NETTE (LOG./HA)	N/A
Disposition particulière: les toits plats sont prohibés dans cette zone	

CLASSES D'USAGES		H-349
HABITATION	H-1 Unifamiliale isolée	●
	H-2 Unifamiliale jumelée	●
	H-3 Bifamiliale isolée	●
	H-4 Multifamilale (3 logements)	●
COMMERCE ET SERVICES	C-1 Accommodation	●
	C-2 Détail, aministration et service	●
	C-6 Restauration	*
	C-8 Hébergement léger	●
AGRO-FORESTIER	A-2 Agriculture sans élevage	**
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	P-3 Parc et espace vert	●
RÉCRÉATION	R-1 Récréation extensive	●

Disposition particulière: Les serres, les vergers et les maisons de tourisme pour la location de courte durée sont spécifiquement permis dans cette zone.

*Les services à l'auto sont interdits.

** L'implantation de cet usage doit être accompagné de mesures qui assurent une saine cohabitation des différentes fonctions.

Le présent document est fourni à titre informatif seulement et ne vise aucunement à supplanter les règlements d'urbanisme.